

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE  
LUNDI 16 JUIN 2014, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH,  
À CÔTE SAINT-LUC, À 19 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.  
La conseillère Ruth Kovac, B.A.  
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI  
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Tanya Abramovitch, Directrice générale  
Mlle Nadia DiFuria, Directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

140635

**OCTROI D'UN CONTRAT À CANBEC CONSTRUCTION LTÉE (Q-12-13) POUR  
LA CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PÉTANQUE AU PARC REMBRANDT**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres portant le numéro Q-12-13 pour la construction et l'aménagement paysager de 2 terrains de pétanque au parc Rembrandt et qu'elle a reçu une soumission conforme;

ATTENDU QUE la soumission conforme a été envoyée par Canbec Constructions inc.;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc par la présente octroie le contrat pour la construction et l'aménagement paysager de deux (2) terrains de pétanque au parc Rembrandt, conformément à l'appel d'offres n<sup>o</sup> Q-12-13 au seul soumissionnaire conforme, à savoir, Canbec Construction inc., et autorise le paiement d'un montant n'excédant pas 16 378,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 14-0103 a été émis le 13 juin 2014, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140636

**AMENDEMENT AU BAIL ENTRE LA VILLE ET CAFÉ AQUA**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») désire modifier le bail commercial daté du 5 septembre 2011, tel que modifié par un Premier amendement daté du 18 décembre 2013 (collectivement, le « Bail »), lequel avait été conclu précédemment avec 9262-3297 Quebec Inc. faisant affaire sous le nom de Café Aqua pour l'espace café du Centre communautaire et aquatique;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal par la présente approuve et adopte le Deuxième amendement – Lettre d'entente portant la date du 16 juin 2014, en tant qu'amendement au Bail, et qu'il autorise par les présentes l'une ou l'autre des conseillères générales de la Ville à signer ledit Deuxième amendement au nom de la Ville. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140637

**APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 19H10, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT AJOURNÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER  
MAIRE

JONATHAN SHECTER  
GREFFIER